

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2024

Date de la convocation : 9 septembre 2024

Ordre du jour préparé par Lénaïck DIERSTEIN, Secrétaire de Mairie

Le Conseil Municipal de Caouënnec Lanvézéac s'est réuni le 16 septembre 2024 à 20h00 sous la présidence de Jean-François Le Guével, Maire.

Etaient présents : M. LE GUEVEL, M. BODIOU, Mme LE PERF, Mme GUERN, M. LE CAER, M. LE BONNIEC, M. LAHOUSSINE, Mme LYPHOUT, Mme DANIEL, Mme LE CAM, M. DERRIEN, M. LOISEL, Mme MEUDIC.

Etaient absents : M. LONIE, M. LE CAROU a donné procuration à M. DERRIEN.

Mme GUERN a été nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Tableau des effectifs
- Convention-cadre prestations service du bureau d'études pour M.O d'opérations de bâtiment, de voirie, réseaux, aménagement urbain
- Point sur a rentrée scolaire
- Questions diverses

Adoption du procès-verbal de la séance du 10 juillet 2024 :

Le Conseil Municipal :

ADOPTE le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2024.

1/ Tableau des effectifs

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, dans le cadre des départs (licenciement, retraite...) et de la titularisation des agents actuellement en intérim via les Missions temporaires du CDG, il convient de créer, supprimer des grades et modifier les DHS du précédent tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE le tableau des effectifs suivant :

Rédacteur Principal 1^{ère} classe <i>Occupant les fonctions de Secrétaire de Mairie</i>	1	35h00	B	01.01.2020
Adjoint Administratif <i>Principal 1^{ère} classe</i>	1	35h00	C	08.02.2022
Agent de Maîtrise <i>Cantine</i>	1	28h00	C	01.11.2024
<i>Principal</i>	4	35h00	€	01.01.2017
Adjoint Technique <u><i>Adjoint technique</i></u> - <i>Entretien des locaux, surveillance cantine et garderie</i>	1	31h00	C	01.10.2022
- <i>ATSEM</i>	1	30h30	C	01.11.2023
- <i>Agent polyvalent entretien bâtiments/espaces verts</i>	1	35h00	C	01.01.2024
	1	35h00	C	01.01.2025
<u><i>Principal 1^{ère} classe</i></u> - <i>Espaces verts</i>	4	35h00	€	07.04.2019
- <i>Cantine / garderie</i>	4	25h45	€	01.01.2022
<u><i>Principal 2^{ème} classe</i></u> - <i>Emploi permanent non titulaire CDD (école)</i>	1	14h00	C	01.09.2018
ATSEM principal <i>2^{ème} classe</i>	1	28h15 26h00	C	01.09.2018 01.11.2024

2/ Convention-cadre pour la réalisation de prestations services entre commune et communauté : prestations de service du bureau d'études pour la Maîtrise d'Ouvrage d'opérations de bâtiment, de voirie, réseaux, aménagement urbain

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune sollicite la mise à disposition du Bureau d'Etudes de Lannion-Trégor Communauté afin de l'accompagner dans ses projets par la réalisation de prestations de services du bureau d'études pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage d'opération de bâtiment, voirie, réseaux, aménagement urbain et assistance à la passation de marchés publics, qui feront, pour chaque nouveau projet, l'objet d'une convention particulière.

Dans le cadre de cette demande de mise à disposition, une convention-cadre d'adhésion au service commun « Bureau d'Etudes » doit être signée entre les deux parties. Cette convention a pour objet de fixer le cadre des prestations de service ponctuelles assurées par Lannion- Trégor Communauté pour le compte de la commune, aussi bien que pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage d'opération.

La dernière convention-cadre prenant fin au 31 août 2024, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de signer une nouvelle convention-cadre selon les modalités suivantes :

- Durée de la convention : du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2027
- Conditions financières : 42.32€/h sans TVA, soit 160.94 € (au lieu de 146 € précédemment) par demi-journée pour les études préalables, les levés topographiques, les permis d'aménager, les plans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention-cadre d'adhésion au service commun « Bureau d'Etudes » de Lannion-Trégor Communauté.

3/ Point sur la rentrée scolaire

Effectif total à la rentrée : 71 élèves inscrits, dont 34 maternelles, 15 CP-CE1 et 22 CE2-CM1-CM2.

+ 6 TPS si leur accueil est possible à partir de Pâques.

4/ Questions diverses

- Clôture de la régie de la Caisse des Ecoles

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la mise en place du Payfip pour les règlements cantine et garderie à partir du 1^{er} octobre 2024, la régie de la Caisse des Ecoles n'ayant plus lieu d'exister sera clôturée à cette même date.

Un arrêté municipal sera pris à cet effet.

- Visite de la cantine

Samedi 21 septembre de 10h à 11h30.

- Atelier communal

Monsieur le Maire est en contact avec le vendeur.

- Bilan énergétique

Une date de réunion est à fixer pour la présentation du bilan énergétique préparé par le conseiller en énergie partagé de LTC.

- Repas du 11 novembre

Le repas du 11 novembre sera cette année par Christelle la cantinière de l'école.

Question relative au service en salle : fait par qui ?

- Vélos électriques

Possibilité pour la commune de s'équiper de 2 vélos électriques ?

Voir avec LTC

La séance se termine à 21h05

COMPTE RENDU signé le

Le Maire,
Jean-François LE GUEVEL

La secrétaire de séance,
Martine GUERN